

Affaire Zecler: face aux théories complotistes, la vérité des faits

PAR DAVID PERROTIN
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 5 MARS 2021

Depuis une semaine, l'extrême droite propage une interprétation complotiste de la vidéo de Loopsider montrant Michel Zecler agressé par trois policiers. Promue par l'avocat Gilles-William Goldnadel, cette théorie ne repose que sur des mensonges et de la diffamation.



L'extrême droite ou certains syndicats de police nous avaient habitués à contester toute accusation de violences policières. La criminalisation des victimes n'est pas nouvelle et la mauvaise foi de certains éditorialistes non plus. Mais dans l'affaire Michel Zecler, du nom de ce producteur de musique roué de coups par trois policiers le 23 novembre, un cap semble être franchi.

Le 25 février dernier, le syndicat **proche de l'extrême droite** France-Police, dont le président est un ancien conseiller de Marine Le Pen, a diffusé sur sa chaîne YouTube « Touche pas à mon flic » **une vidéo** supposée démontrer ces révélations. Intitulée « *Affaire Zecler : la manipulation du site Loopsider démasquée par un policier* », elle a été vue plus de 200000 fois et a surtout été massivement relayée par les principaux sites d'extrême droite, *Valeurs actuelles* en tête. En réalité, le syndicat n'a fait que reprendre une vidéo similaire déjà postée **le 7 décembre dernier**, dont l'audience était restée confidentielle.

Bruno Attal, « *23 ans de voie publique* » et tout juste syndiqué, reprend le sujet de Loopsider (site dans lequel travaillait l'auteur de l'article avant de rejoindre Mediapart) qu'il juge « *manipulé* » et prétend « *travailler dans un seul but : la vérité, rien de plus que la recherche de la vérité sans concession* ». Il

affirme pêle-mêle que la vidéo révélant l'agression du producteur de musique a été « *montée, accélérée, orientée et mise en scène* ». Par un montage habile et une collection de mensonges, il prétend livrer une démonstration implacable et révéler des images que nous aurions cachées. Revenons donc point par point sur ces diffamations, reprises notamment sur **RMC** et **CNews** par Gilles-William Goldnadel.

Non, les images de violences n'ont pas été accélérées par Loopsider

C'est un des éléments principaux de ce syndicaliste. Pour manipuler l'opinion publique, Loopsider aurait accéléré toutes les images « *pour donner une impression de violence à la scène* ». Un mensonge repris **sur CNews** par l'animateur Jean-Marc Morandini: « *Ce qu'on découvre dans cette vidéo aussi, c'est que les images des coups sont accélérées. Ça, moi, je ne m'en étais pas aperçu quand j'avais regardé la vidéo.* » Et pour cause, c'est totalement faux.

Le 26 novembre dernier, Loopsider révèle l'agression de Michel Zecler en publiant **un sujet** de 9 minutes et 11 secondes. Ce document est une présentation de l'affaire, avec notamment des images de la fameuse vidéosurveillance, le témoignage de Michel Zecler, des vidéos de violences captées par le voisinage et le témoignage de jeunes présents dans le studio. Dans ce sujet, aucune image n'est accélérée.

Par souci de transparence, justement, nous avons publié deux heures après **une nouvelle vidéo** montrant l'intégralité des images de la vidéosurveillance. Ce document, qui dure 8 minutes et 47 secondes, condense les 13 minutes de vidéosurveillance : si des images ont effectivement été accélérées, cela ne concerne que les moments « creux » et le début de la séquence. Aucune image montrant les policiers frapper Michel Zecler n'a été accélérée. C'est par ailleurs facilement vérifiable puisque cela est systématiquement indiqué.

Il y a bien plus que « 11 secondes de violences » et sept coups

Le syndicaliste poursuit sa démonstration en affirmant que Michel Zecler aurait refusé de se faire contrôler à l'extérieur du studio et aurait entraîné les policiers à l'intérieur. Une argumentation démentie par les images qui permet, au passage, de faire l'impasse sur le fait que les agents sont entrés de manière totalement illégale dans un lieu privé.

Pire: contrairement aux affirmations de Loopsider, c'est le producteur lui-même qui aurait fermé la porte pour bloquer les forces de l'ordre dans « une nasse », le sas d'entrée. Encore une fois, tout est mensonger. Il suffit d'examiner les images pour s'apercevoir que Michel Zecler a sa main maintenue par un agent lorsque l'autre policier referme lui-même la porte.

D'après Bruno Attal, nous aurions aussi inventé 20 minutes de violences. « *Voilà les images qui vont être reprises en boucle : quatre coups avec la main droite du premier policier, trois coups de poing de l'autre policier. C'était la partie la plus violente, qui aura duré onze secondes. Celle qui a tourné en boucle sur tous les médias, qui a été montée et accélérée.* »

Sur la vidéo intégrale que nous diffusons ci-dessous, que la justice détient, tout comme de nombreuses autres rédactions, il est encore facilement vérifiable que plus de 45 coups sont infligés à Michel Zecler.

Il y a aussi les coups que le producteur reçoit à **l'extérieur de son studio**, alors qu'il est immobilisé par de nombreux policiers.

Oui, il s'agit bien de 20 minutes de « *violences inouïes* ». Vingt minutes qui comprennent le moment où Michel Zecler est frappé par les policiers dans le sas et retranché dans son propre studio rempli de gaz lacrymogène.

Cela inclut aussi les coups que le producteur reçoit lorsqu'il est immobilisé et interpellé à l'extérieur. Loopsider avait documenté ce moment dans une autre vidéo **publiée le 27 novembre**. « *Il le met à genoux, et lui met à peu près sept coups de poing directs. Le flic a tellement tapé fort qu'il avait mal à la main* », racontait un témoin. « *Effectivement, ils auraient pu le tuer* », ajoutait-il.

Ces vingt minutes comprennent enfin les coups que reçoivent les jeunes. « *J'ai pris des coups de semelle dans la tête. Ils m'ont frappé pendant deux, trois minutes* », témoignait ainsi l'un des neuf artistes à **Mediapart**. L'un a d'ailleurs eu trois jours d'ITT pour une plaie importante au visage, un autre 21 jours, après une grave blessure au poignet. Rappelons, au passage, que M^e Caroline Toby, avocate du producteur, a révélé que ce dernier a eu six, puis 90, puis 180 jours d'ITT avec le tendon du biceps sectionné.

Et si le syndicaliste prétend avec force que Michel Zecler a été contrôlé pour du cannabis, c'est encore faux. **Selon leur procès-verbal aussi consulté par l'AFP**, les policiers ont bien tenté de l'interpeller « *pour défaut de port du masque* ». « *Alors que nous tentons de l'intercepter, il nous entraîne de force dans le bâtiment* », écrivaient par ailleurs à tort les policiers, aujourd'hui poursuivis aussi pour faux en écriture publique.

Michel Zecler a en outre expliqué dans différentes interviews pourquoi il ne voulait pas sortir de ce local et rester sous sa caméra. « *Et moi surtout je n'ai pas envie de sortir avec les policiers qui sont venus m'agresser* », disait-il à Loopsider. Il racontait aussi avoir effectivement sollicité l'aide de ses artistes présents au sous-sol : « *Là, la porte, je l'ai ouverte parce que j'ai des artistes en bas. Je criais: "Au secours, à l'aide, appelez la police!"* »

Michel Zecler n'a pas retiré de drogue de sa chaussure pour la dissimuler

C'est le gros scoop que croit tenir le syndicaliste de France-Police. Bruno Attal accuse en effet Michel Zecler d'avoir dissimulé ce qu'il pense être de la drogue. Selon son « *hypothèse* », le producteur aurait profité de la fuite des policiers pour « *retirer quelque chose de sa chaussure ou de sa chaussette qui serait peut-être tombé à terre* ».

Et de poursuivre : « *Bizarrement, le jeune avec la capuche rouge s'assoit une demi-seconde et se relève aussitôt. Zecler est toujours dos tourné à cette caméra et cache ce que fait le jeune qui se relève aussitôt. On voit le jeune avec la capuche regarder la caméra. Le jeune à gauche ouvre sa main droite comme s'il*

attendait qu'on lui donne quelque chose. Zecler devait détenir quelque chose d'illicite autre que le cannabis retrouvé sur lui, et c'est pour ça qu'il a tout fait pour ne pas se faire interpellé.»



Capture d'écran de la vidéo de Bruno Attal. © France-Police

La théorie est séduisante, mais là encore, rien ne vient la confirmer. Sur les images, on voit Michel Zecler se toucher la tête et recueillir le sang qui coule de son crâne avec sa main. On voit effectivement le jeune en capuche regarder en haut, mais davantage le crâne ouvert du producteur. Surtout, on aperçoit très nettement Michel Zecler, qui a perdu sa chaussure, remettre tout simplement sa chaussette. On ne distingue aucune drogue ni échange avec les jeunes.

D'autant que ces derniers ont tous été interpellés et fouillés, et que rien n'a été retrouvé sur eux. Le studio a également été perquisitionné et seulement un demi-gramme de cannabis a été retrouvé à cette occasion dans une sacoche. Si Loopsider n'avait pas précisé ce détail ni le fait que les policiers disaient avoir suspecté « une odeur de cannabis », c'est que ni le parquet ni la préfecture, pourtant interrogés à l'époque, n'avaient souhaité l'indiquer.

Aucun des jeunes n'a tenté de voler l'arme des policiers

C'est l'autre accusation mensongère livrée par Bruno Attal. L'un des jeunes aurait tenté de voler l'arme de service d'un des policiers lorsqu'il voulait ouvrir la porte menant au sas.



Capture d'écran de la vidéo de Bruno Attal. © France-Police

Problème : la main du jeune en question se situe sur la partie gauche du policier, tandis que son arme, elle, se situe à droite. Un point qui était encore parfaitement vérifiable sur les images.

Aussi, le syndicaliste accuse Michel Zecler d'avoir voulu dérober la matraque d'un policier. Or, si le producteur bloque effectivement cette matraque pendant quelques secondes, il ne s'en empare pas. Rencontré à l'époque, il avait précisé l'avoir fait pour faire cesser les coups qu'il recevait notamment au visage et à la tête.

Les policiers n'ont pas été incarcérés sur la base des images de Loopsider

Toutes les accusations de ce syndicaliste sont fausses, donc, et ne résistent pas à l'épreuve des faits. Pourtant, cela n'a pas empêché M^e Gilles-William Goldnadel, avocat de Génération identitaire, d'annoncer déposer plainte pour « altération de la vérité d'un document privé ». Il fait depuis le **tour des plateaux télé** pour asséner encore et encore des mensonges.

« Pendant un quart d'heure, non pas pas uniquement pour un port de masque mais parce qu'il y avait une forte odeur de cannabis, les flics sont dans la nasse et pendant un quart d'heure, Michel Zecler, qui a une force remarquable, il résiste. Il se rebelle pendant un quart d'heure », affirme-t-il sur RMC. « Pendant plus de dix minutes, Zecler se conduit avec la force d'un lion », ose même l'avocat du syndicat.

Or, on observe à nouveau très distinctement que si Michel Zecler se protège parfois, il ne lève jamais la main sur les policiers, comme l'a constaté le parquet, qui a classé sans suite les poursuites dont le producteur faisait l'objet pour « rébellion ».

« *Il prend des coups à la fin pendant quelques secondes. Cela n'a rien à voir* », jure l'éditorialiste de *Valeurs actuelles*, qui en profite pour dénoncer « *un racisme anti-policiers* ». D'après l'avocat, « *il n'y a pas du tout une violence des policiers* ». L'occasion pour lui de livrer une nouvelle intox et de faire croire que si deux des quatre policiers poursuivis ont été placés en détention provisoire, c'est à cause des images « *délibérément manipulées* » de Loopsider.

« *Dès que les magistrats ont regardé la vidéo dans son entièreté, ils ont été libérés*, explique-t-il. *Cela prouve bien qu'il y a un rapport de cause à effet direct entre l'émotion qui a été causée avec uniquement les images sélectionnées en accéléré.* »

Si Gilles-William Goldnadel affirme cela sur RMC sans aucune contradiction, cela n'en reste pas moins mensonger. Le parquet était en possession de la vidéosurveillance avant même la publication de mon sujet. Et les juges avaient vu l'entièreté des images de vidéosurveillance avant de décider de placer les policiers en détention provisoire. Ils avaient d'ailleurs **motivé leur décision** en raison des « *troubles exceptionnels à l'ordre public* » provoqués par l'infraction et pour éviter « *un risque de concertation entre les auteurs ou de pression sur les témoins* ».

Les policiers en causes reconnaissent eux-mêmes des violences

Pour Goldnadel, donc, « *contrairement à ce qu'on a laissé croire, il ne s'agissait pas d'une violence gratuite* ». Pourtant, les policiers mis en examen ont eux-mêmes reconnu lors de leurs auditions que les violences étaient illégitimes. « *Ce n'est pas de la légitime défense* », a admis Aurélien L., l'un des agents mis en cause, d'après les comptes-rendus d'audition consultés par Mediapart. Confronté à ses actions, que l'officier de police judiciaire (OPJ) a qualifiées de «

geste de voyou », Pierre P., le deuxième policier, a répondu : « *Ce geste, clairement, je le regrette, je n'aurais pas dû le donner.* »

Lors de cette même audition, l'OPJ faisait remarquer à l'agent, qui disait être bloqué dans le sas par Michel Zecler, que son collègue, qui avait réussi à ouvrir la porte, n'en a pourtant pas profité pour partir. Philippe T., enfin, a confirmé lors de son audition que les coups donnés par son collègues étaient des « *coups gratuits qui n'auraient pas dû être donnés* ». « *C'est beaucoup de force déployée et de mise en danger inutile* », a renchérit Hugo R., un agent venu en renfort.

Cette séquence permet en tout cas de comprendre la mécanique de fabrication d'une *fake news*, quitte à travestir totalement la réalité des faits. Elle montre aussi l'absence de remise en cause et la radicalité dont certains syndicats de police ou collectifs sont capables.

« *Quand la mythomanie et le journalisme de jus de pouvelle se rencontrent sur fond de haine de la police, on se retrouve avec des énerguènes comme Michel Zecler et David Perrotin* », s'est permis d'écrire **sur Facebook** le collectif «pro-police» Hors-Service. Le même qui avait appelé à tirer à balles réelles sur certains manifestants **en décembre dernier**.

« *David Perrotin, avec ses manipulations, a contribué à envoyer trois de nos frères en prison. [...] Soyons unis et militons pour faire entendre les vérités et contraindre les menteurs au silence! Combattons ce genre de journalistes...* », a-t-il poursuivi. Des propos sans nuance qui ont suscité un grand nombre d'insultes.

Cette séquence interroge enfin le rôle de certains médias dit « *généralistes* », qui n'hésitent pas à relayer n'importe quelle théorie et à favoriser ainsi sa propagation. « *C'est un autre regard, c'est pour ça que j'ai voulu vous donner la parole* », a lancé fièrement Jean-Marc Morandini lorsqu'il a invité Gilles-William Goldnadel **sur CNews**. « *On devait avoir la version de ce policier ce soir, c'est tout à fait normal, on ne pouvait pas fermer les yeux sur ce qu'il pense de cette affaire* », s'est défendu Cyril Hanouna après avoir invité Bruno Attal dans « *Touche pas à mon poste* ». Qu'importe si l'argumentation est fautive, pourvu que l'audience soit bonne.

Boite noire

David Perrotin, l'auteur de cet article, travaillait à Loopsider avant de rejoindre Mediapart.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.